

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

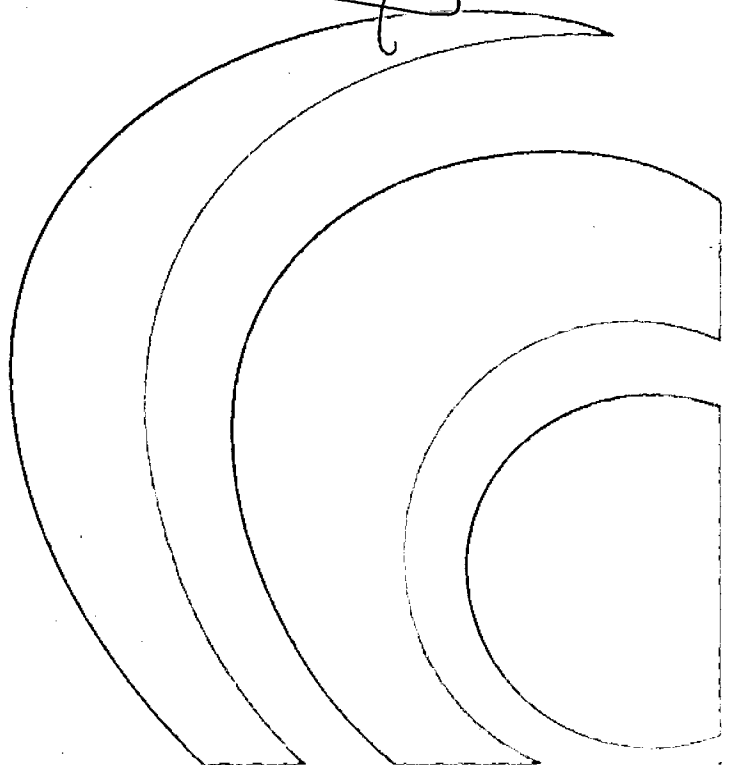
**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00241 Numéro SIREN : 830 232 385 Nom ou dénomination : A.D.L.S

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2023 sous le numéro de dépôt 708

Etats Financiers



Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/11/2022	Net 30/11/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 000	25 472	4 528	9 528
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 660	891	769	1 101
Autres immobilisations corporelles	128 077	73 125	54 952	73 270
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 330		13 330	12 898
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	173 068	99 488	73 580	96 796
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	86 827		86 827	197 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	239 292		239 292	248 886
Charges constatées d'avance (3)	6 095		6 095	6 568
TOTAL ACTIF CIRCULANT	332 215		332 215	453 177
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	505 282	99 488	405 794	549 973
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/11/2022	30/11/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 241	133 628
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	34 322	205 613
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	281 813	347 491
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 872	86 657
Emprunts et dettes diverses (3)		1 378
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 189	57 603
Dettes fiscales et sociales	19 921	56 648
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		195
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	123 982	202 482
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	405 794	549 973

(1) Dont à plus d'un an (a)

30 742

58 806

(1) Dont à moins d'un an (a)

93 239

143 676

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.D.L.S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2022, dont le total est de 405 794 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 34 322 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/12/2021 au 30/11/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/11/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 6 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 000			30 000
Immobilisations incorporelles	30 000			30 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	1 660			1 660
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	116 072			116 072
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 417	589		12 006
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	129 148	589		129 737
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	12 898	432		13 330
Immobilisations financières	12 898	432		13 330
ACTIF IMMOBILISE	172 046	1 022		173 068

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		589	432	1 022
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		589	432	1 022
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	20 472	5 000		25 472
Immobilisations incorporelles	20 472	5 000		25 472
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	559	332		891
- Installations générales, agencements aménagements divers	46 757	14 907		61 664
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 462	3 999		11 461
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	54 777	19 238		74 016
ACTIF IMMOBILISE	75 250	24 238		99 488

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 106 252 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	13 330		13 330
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	86 827	86 827	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 095	6 095	
Total	106 252	92 922	13 330
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Org. sociaux - produits à recevoir	1 258
Total	1 258

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	25 100
Int.courus s/emprunts	66
Dettes provis. pr congés à payer	6 382
Charges sociales s/congés à payer	932
Etat - autres charges à payer	1 486
Total	33 967

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 095		
Total	6 095		

Autres informations

Engagements financiers**Engagements reçus**

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Cautions solidaires/délégations assurances/caution bpi	58 805
Autres engagements reçus	58 805
Total	58 805
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

A.D.L.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue d'Alençon - Centre commercial Carrefour
61250 CONDE SUR SARTHE
830 232 385 RCS RCS D'ALENCON

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 02 MARS 2023
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2022 s'élevant à 34 321,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 321,78 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau créateur antérieur	239 240,85 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	273 562,63 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	30 000,00 euros
Soit 40,00 euros par action	
Le solde	243 562,63 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à	243 562,63 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 251 812,63 euros, répartis de la manière suivante :

- Capital social 7 500,00 euros
- Réserve légale 750,00 euros
- Autres réserves 243 562,63 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 novembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 novembre 2019 : Néant

Exercice clos le 30 novembre 2020 : Néant

Exercice clos le 30 novembre 2021 : 100 000 euros, soit 133,33 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Certifié conforme
La Présidente

